

9

CONFIDENTIEL

Procès-verbal II
de la 38ème séance du Conseil fédéral
du 20 novembre 1985

Au début de la séance le Président fait rapport à ses collègues sur le début de la rencontre Reagan / Gorbatschev à Genève. Il se plaît à signaler que notre neutralité a été relevée expressément par les deux visiteurs qui ont insisté sur l'importance qu'elle revêt à leurs yeux. Nous souhaitons très vivement que cette rencontre apporte une détente dans les relations Est-Ouest.

Le Président signale ensuite sa déconvenue après les discussions avec les représentants des partis à la Maison de Wattenwyl, de lire des nouvelles d'agences de presse qui font état de critiques de tous les partis à l'endroit de la politique du Conseil fédéral en matière de demandeurs d'asile. Ces dépêches sont contraires à la vérité.

M. Schlumpf se plaint également de la qualité de ces communiqués sur le problème de l'encouragement du trafic public.

Enfin, le Président signale une nouvelle lettre de la Commission de gestion qui, à son avis, exige une réponse vigoureuse, et il en parlera lors de la prochaine séance.

M. Egli insiste sur le fait que, absent depuis 17h. lundi soir de son bureau, il a retrouvé mardi matin plus de 10 co-rapports et réponses ou répliques qui sont arrivés entre 17h.-24h. à son bureau. Il estime qu'il n'est pas possible de continuer de travailler dans ces conditions. Le Président insiste encore une fois sur le fait que dans l'allégresse, le Conseil fédéral avait décidé qu'on ne mettrait plus à l'ordre du jour des objets qui n'étaient pas mûrs et qui n'étaient pas arrivés au moins trois semaines à l'avance à la Chancellerie fédérale. Il incite très vivement ses collègues à respecter ces délais.

Explications de vote

Le texte est accepté. M. Schlumpf signale que certains comités cantonaux demandent également l'intervention de Conseillers fédéraux. Il insiste une fois encore sur la nécessité d'obtenir une coordination. A défaut d'une proposition formelle du Département des affaires étrangères, on pourrait obtenir de la Chancellerie, à condition qu'elle soit informée de toutes les participations de Conseillers fédéraux, qu'elle ait une vue d'ensemble sur ces problèmes.

Nomination du Directeur de l'Office fédéral de la culture

Plusieurs Conseillers fédéraux sont surpris de la procédure. Ils auraient souhaité qu'avant de recevoir une proposition ferme, une discussion ait lieu comme cela se pratique en général pour la désignation de directeurs d'offices. Les renseignements que certains ont obtenus ne leur permettent pas de se déterminer de manière responsable à cette séance. On conséquence, la nomination n'a pas lieu.

Microrecensement

M. Egli serait prêt à donner suite aux propositions faites par le Département des finances, à condition qu'on revienne sur la décision prise de réduire à deux les microrecensements durant les quatre ans à venir. M. Stich insiste sur le fait que cela n'est pas tant le nombre que les objectifs qui comptent à ses yeux. L'objet est renvoyé pour que l'on puisse examiner encore le texte des co-rapports.

Ordonnance sur l'asile

Mme Kopp propose de renvoyer cela à la semaine suivante pour que le Conseil fédéral sorte en même temps le projet d'ordonnance modifié et le projet de loi modifié. M. Aubert souhaite savoir si le Conseil fédéral entend donner suite à la demande du HCR de pouvoir discuter les nouvelles dispositions. Le Conseil fédéral, à l'unanimité, déclare que ce serait la faute politique la plus grave que l'on puisse commettre que de demander à une instance internationale de discuter nos propres lois.

Postulat Pini

Le Conseil est de l'avis que la proposition ne saurait être suivie. Par conséquent, il s'agit par mesure d'efficacité, de proposer tout de suite le rejet du postulat, ce qui suppose que la position ainsi prise soit motivée. L'objet est donc renvoyé au département pour préparer la motivation.

Intervention Mühlemann

Il y a une parenté avec la question Longet. Il serait donc utile d'attendre la réponse à la question Longet pour donner une réponse à M. Mühlemann. L'objet est ainsi renvoyé.

Loi sur la location de services

La seule divergence qui subsiste a trait à la participation des cantons ou à la participation de la Confédération aux frais d'un fichier central. Le Conseil semble suivre la proposition du Département de l'économie publique de mettre à la charge de la Confédération de tels frais. Il y aurait lieu toutefois de compléter le message pour mieux expliquer les motifs. C'est la raison du renvoi de cet objet.

Ordonnance sur les barrages hydrauliques

L'objet est renvoyé pour permettre aux Conseillers fédéraux d'étudier les co-rapports qui sont arrivés en dernière minute.

Videotex

Même remarque.

DiscussionsProtection des données; dispositions transitoires

Le Conseil se rallie à la variante V proposée par le Département de justice et surseoit à toutes décisions dans ce domaine pour un temps relativement long (environ 1 an). Il serait également de l'avis que le rapport sur la protection des données au sein de l'administration ne devrait pas être publié. Une décision formelle interviendra le 27 novembre 1985.

Kaiseraugst

L'objet est retiré faute de temps pour le traiter.

Rapport sur le service des transports aériens VIP

Le Conseil constate qu'il est le seul gouvernement du monde vraisemblablement à voler sur des appareils à un pilote unique. Il faut donc trouver du personnel pour augmenter les prestations en matière de vol pour le Conseil fédéral. Au besoin, les départements devront fournir les parts de postes nécessaires. Le responsable de l'Office fédéral de l'air prendra contact avec le Département des finances pour régler ce problème. En outre, le Département devrait examiner l'opportunité d'acheter un nouvel appareil plus performant à l'usage du Conseil fédéral.

InformationsM. Schlumpf:

- informe le Conseil qu'il va à la Conférence des ministres des transports qui se tient à Paris et qu'il prend l'avion Swissair ce soir à 17h.

M. Stich:

- souhaite savoir s'il représente seul les autres Conseillers fédéraux devant la Commission des finances ou si certains de ses collègues veulent s'y rendre. Le Conseil le charge de défendre l'ensemble du budget, mais de faire appel à ses collègues si des problèmes particuliers surgissent.

M. Delamuraz:

- signale que son collègue d'Autriche arrive ce soir même pour une visite en Suisse.

Mme Kopp:

- voudrait être au clair à la suite d'une question du Blick qui se demande pour qu'elle raison les Conseillers fédéraux - elle-même en l'occurrence -

- 4 -

utiliser l'avion du Conseil fédéral à des fins privées: elle est en effet allée jusqu'à Genève pour rencontrer un membre de la Délégation des USA à la Conférence de Genève qui est son cousin. Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de s'excuser ou d'expliquer la situation mais simplement d'affirmer que l'avion du Conseil fédéral est à disposition des membres du Conseil fédéral pour les besoins qu'ils en ont.

M. Furgler:

- revient sur les lettres de la Commission de gestion qui sont inacceptables. Il entend qu'une lettre ferme soit adressée à cette Commission. Le Chancelier fera des propositions à ce sujet. Le projet de lettre qui est présenté au Conseil est accepté en principe. Elle sera approuvée par décision présidentielle.

M. Buser:

- signale que M. Aubert ne peut assister ni au cocktail d'adieu de l'Ambassadeur de France Egal ni à celui de l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne Fischer. M. Egli ira au cocktail d'adieu de l'Ambassadeur Egal et M. Stich à celui de M. l'Ambassadeur Fischer.

3003 Berne, 22 novembre 1985 FC/Ki CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

Mme et MM. les Conseillers fédéraux	(7)
M. le Chancelier de la Confédération	(1)
MM. les Vice-chanceliers	(2)